



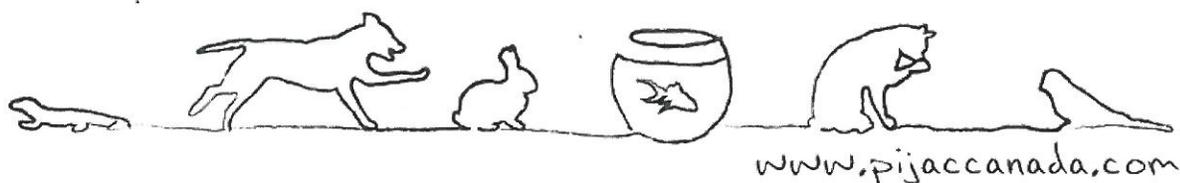
Présentation de PIJAC Canada
devant la Commission de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles



Commentaires présentés par
monsieur Louis McCann, Président directeur général

22 septembre 2015

Le bien-être animal, c'est l'affaire de tous!^{MD}



www.pijaccanada.com

Le conseil Consultatif Mixte de l'industrie des animaux de compagnie du Canada
(PIJAC Canada)

1010 Rue Polytek, Unité 14

Ottawa, Ontario

K1J 9H9

Téléphone : 1-800-667-7452

Courriel : information@pijaccanada.com

Télécopieur : 613-730-9111

Site Internet : www.pijaccanada.com



Table des matières

Introduction.....	4
À propos de l'association.....	4
Commentaires sur le Projet de Loi 54.....	6
Au-delà du projet de loi 54 : Sensibilisation et éducation de la population.....	9
Conclusion.....	10

Annexes

Annexe 1 : Contribution de PIJAC Canada au bien-être des animaux de compagnie.....	11
Annexe 2 : Portrait de l'association.....	13
Annexe 3 : Aperçu du marché des animaux de compagnie au Québec.....	15
Annexe 4 : Énoncé de PIJAC Canada sur la vente responsable.....	20
Annexe 5 : Exemples d'outils de sensibilisation.....	21



Introduction

Le conseil consultatif mixte de l'Industrie des animaux de compagnie du Canada (PIJAC Canada) tient à remercier les membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles pour l'opportunité qui nous est offerte de commenter sur le projet de loi no. 54, Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal.

Partenaire depuis 1991, nous sommes reconnaissants des efforts faits par le gouvernement du Québec en matière de sécurité et bien-être animal, spécialement au cours des dernières années. Nous considérons ce projet de loi comme la prochaine étape dans l'engagement sincère de la province envers le bien-être animal au Québec.

Le Bien-être Animal, c'est l'affaire de tous™

En tant qu'association qui supporte les entreprises de l'industrie des animaux de compagnie, il peut y avoir une fausse idée que nous n'avons pas l'intérêt du bien-être animal en tête, et que celui-ci est seulement retrouvé dans le secteur des refuges ou des sociétés protectrices pour animaux. En réalité, le bien-être animal est au cœur de nos efforts en tant qu'organisation. Nous croyons que le bien-être animal est l'affaire de tous; des professionnels, des médias, des gouvernements et du public. Une description plus détaillée de nos contributions au bien-être animal se trouve à l'annexe 1 de ce document.

À propos de PIJAC Canada

Le Conseil consultatif mixte de l'industrie des animaux de compagnie mieux connu sous l'acronyme « PIJAC Canada », est un intervenant actif au sein d'un réseau international d'associations, est un porte-parole solide et constant de l'industrie des animaux de compagnie au Canada depuis 1988.

La mission de PIJAC Canada est d'assurer le leadership et la communication entre tous les secteurs de l'industrie au moyen de ressources, de formation et de représentation afin de promouvoir le plus haut niveau de soins aux animaux de compagnie.

Nous voulons être le leader dans l'avancement et le développement d'une industrie des animaux de compagnie dynamique, travaillant ensemble pour le bien-être des animaux et de leurs familles. Un portrait plus détaillé de l'association se trouve à l'annexe 2

Association à but non lucratif, PIJAC Canada parle au nom de l'industrie des animaux de compagnie et offre à ses membres une source crédible d'information et d'éducation. Nous nous efforçons de représenter et de promouvoir tous les secteurs de l'industrie des animaux de compagnie. Au Québec



nous comptons plus de 150 entreprises membres. Un aperçu du marché québécois des animaux de compagnie se retrouve à l'annexe 3

Notre association n'est pas étrangère à ce genre de consultation, ayant participé aux discussions qui ont aidé au développement et à la mise en application de lois similaires au Nouveau Brunswick (Règlement sur les établissements hébergeant des animaux familiers) et au Manitoba (Règlement modifiant le règlement sur les soins des animaux).

Au Québec, PIJAC Canada s'implique dans le dossier de la sécurité et du bien-être animal depuis près de vingt-cinq ans. En voici quelques faits saillants:

- Participation à la première Commission portant sur la protection animale au Québec (1991);
- Membre fondateur d'Anima Québec, occupant un siège sur son conseil d'administration de 2002 à 2009;
- Participant au groupe de travail sur le bien-être des animaux de compagnie, présidé par monsieur Geoffrey Kelley maintenant regroupé au sein de la Stratégie québécoise de santé et bien-être des animaux;
- Membre du sous-groupe aidant au développement du règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats adopté en décembre 2011 ainsi que de son guide d'application;
- Présentation d'un mémoire devant la Commission chargée de la consultation publique envers le projet de loi 51, loi visant des modifications à la Loi sur la protection sanitaire des animaux

Notre Président directeur général possède plus de trente-neuf années d'expérience au sein de l'industrie des animaux de compagnie dont treize de ses années passées à la SPCA canadienne située à Montréal.

En poste chez PIJAC Canada depuis 1992, monsieur McCann est régulièrement demandé à contribuer à l'élaboration de lois et règlements sur une variété de sujets touchant les animaux de compagnie.

Il est membre fondateur de la Coalition nationale sur les animaux de compagnie, occupant présentement le poste de Président. Cet organisme regroupe quatre associations nationales oeuvrant dans le domaine des animaux de compagnie, collaborant sur des dossiers d'intérêts communs.



Projet de loi 54: Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal

Partie I: Modifications au Code Civil du Québec

PIJAC Canada appuie la modification au Code Civil du Québec, proposée par le biais de l'article 898.1, reconnaissant la nature sensible de l'animal.

Nous partageons l'avis de plusieurs que la garde responsable d'un animal de compagnie doit inclure la capacité à subvenir à son bien-être et sa sécurité.

Statut juridique de l'animal

Les animaux ne sont pas des biens. Pierre angulaire de ce projet de loi, PIJAC Canada appuie cette orientation. Cependant, à la lecture de ce texte, nous comprenons qu'au sens du Code Civil du Québec l'animal n'est pas un bien, mais qu'il sera quand même régi par les dispositions de ce Code applicables aux biens.

Nous sommes d'avis que cette interprétation porte à confusion et laisse libre champ à l'interprétation. Nous tenons à exprimer le besoin pour le gouvernement de préciser ses propos. Nous croyons fortement que ces précisions soient apportées par le gouvernement et que celles-ci soient communiquées à la population le plus rapidement possible.

Partie II: Édiction de la Loi sur la sécurité et le bien-être de l'animal

Chapitre I: Objet et champ d'application

Cette partie nous apparaît comme un complément logique aux différents changements apportés à la section IV.1.1 de la Loi sur la protection sanitaire des animaux au cours des dernières années.

Article 1 : Définition d'animal de compagnie

Nous sommes en accord avec l'approche visant à inclure un plus grand nombre d'espèces. Bien que nous comprenions que les animaux exotiques soient déjà tous protégés par la Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune et ses règlements (ceux-ci faisant présentement l'objet de



révisions), nous sommes heureux de constater que dans la projet de loi 54, la définition d'animaux de compagnie, parlant d'animaux sauvages, incluent les espèces exotiques

Ceci vise à permettre à un inspecteur du MAPAQ de pouvoir appliquer la réglementation issue de la faune s'il constate une infraction dans le cadre de ses fonctions (Chapitre IV, Section I, article 35). Cette façon de faire permettra de maximiser le pouvoir d'inspection, puisque les agents de protection de la faune et les inspecteurs du MAPAQ pourront tout deux émettre une infraction lorsque les normes pour les animaux de compagnie exotiques ne seront pas respectées, même si cette réglementation demeurera sous la responsabilité du ministère de la Faune (Article 3). Nous tenons à souligner la volonté de ce ministère à vouloir travailler avec les groupes regroupant l'expertise nécessaire lorsqu'il est question d'animaux exotiques de compagnie.

Article 3 : Le gouvernement peut, par règlement, aux conditions et modalités qu'il fixe, le cas échéant, exempter de l'application de tout ou partie de la présente loi ou de ses règlements... un type d'activités ou d'établissements ... qu'il détermine

Nous tenons à exprimer notre désaccord avec cet article qui permet au gouvernement d'exempter certains types d'activités ou d'établissement. Nous croyons fortement que ces nouvelles dispositions devraient s'appliquer à tous les différents types d'établissements ayant à leur charge des animaux de compagnie. Après tout, la sécurité et le bien-être animal nous concerne tous.

Article 4 : Reconnaissance des codes de pratiques

Nous pensons que le libellé de ce paragraphe devrait être modifié de manière à maintenir une ouverture envers la possible reconnaissance de codes de pratiques provenant d'autres sources réputées. Ce même commentaire s'applique aussi au troisième alinéa de l'article 63, Chapitre VII: Dispositions réglementaires.

Chapitre III: Permis

PIJAC Canada réitère son appui envers cette approche. L'objectif derrière l'émission d'un permis est de mettre en place une forme de traçabilité qui permettra en outre d'obtenir un nombre d'intervenants opérant au Québec par le biais de données fiables. Cette approche aidera grandement dans la gestion des ressources et à la planification des inspections.

On devra tenir compte de l'ajout de certaines catégories de permis sur la charge de travail des personnes chargées d'en faire l'émission. Il faudra s'assurer que les délais pour émettre ces permis soient respectés afin de rencontrer les échéanciers énumérés dans la loi (voir article 26).

Article 20 : Permis pour animalerie

Notre association ainsi que nos membres détaillants ne sont pas opposés à l'imposition d'un permis pour opérer leur commerce. Cependant ils considèrent que cette notion de permis devrait s'appliquer



aux opérations faisant usage des annonces classées dans les journaux et sur l'Internet. Cela ferait beaucoup pour identifier les commerces non-légitimes, qui n'ont pas d'adresse fixe, ne rencontrent pas les critères visant à assurer la sécurité et le bien-être des animaux sous leur charge, ne déclarent pas leurs revenus, ne paient pas de taxes, etc.

Après tout, il est largement reconnu que les animaleries ne contribuent qu'à un très faible pourcentage de chiens et de chats au marché des animaux de compagnie, (4% des chats et 6% des chiens, selon un récent sondage-Léger effectué pour le compte de l'Association des médecins vétérinaires en pratique des petits animaux. Il faut donc se poser la question suivante. Quel pourcentage du 90% restant représente la source provenant de ces commerces non-légitimes et comment pouvons-nous les rejoindre?

Article 23 : Le titulaire d'un permis d'animalerie doit indiquer dans toute forme de publicité qu'il fait, le nom, l'adresse du commerce qu'il exploite, son numéro de permis et la mention « titulaire d'un permis délivré en vertu de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal »

Notre association se réjouit de cette nouvelle inclusion de ce nouveau critère à la loi. Nous en avons fait la suggestion lors de la présentation de notre mémoire en mai 2012 sur le projet de loi 51 : Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux, visant principalement la sécurité et le bien-être des chiens et des chats.

Nous posons alors la question suivante: Pourquoi ne pas appliquer ce critère à tous les différents types d'établissements faisant l'objet de permis?

D'ailleurs, la même question mérite d'être posée pour les articles 21 et 22. Doit-on comprendre que les autres types d'établissements offrant des animaux de compagnie en vente ou en adoption peuvent l'offrir à une personne âgée de moins de quatorze ans? Nous osons espérer que non.

Imaginez si les sites d'annonces classées et les sites de ventes/adoptions en ligne devaient exiger de tous les types d'établissements qui font appel à leurs services, le critère imposé aux animaleries sous l'article 23?

On assisterait à une traçabilité accrue ainsi qu'une visibilité accrue du travail effectué par le gouvernement en matière de sécurité et bien-être animal. Cet exercice est déjà en place au Nouveau Brunswick.

Chapitre IV: Inspection et enquête

Il est entendu que des mesures doivent être prises par le gouvernement afin que les inspecteurs et enquêteurs nommés par le Ministre s'acquittent de leurs tâches et utilisent leurs pouvoirs avec discernement.



Il est impératif que le gouvernement encadre ses inspecteurs et enquêteurs afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt. Il est tout aussi important que le gouvernement investisse dans leur formation spécialement avec l'ajout d'espèces moins traditionnelles à la loi.

Au-delà du projet de loi 54: Sensibilisation et éducation de la population

Il nous apparaît important de commenter sur le besoin de développer stratégie de communication à l'endroit du grand public afin de les sensibiliser à la notion de sécurité et bien-être animal. Notre association est d'avis que l'application de ces nouvelles mesures législatives aidera certainement à changer certains comportements, comme nous l'avons observé avec les changements apportés en 2012.

Cependant, nous pourrions obtenir de plus grands résultats en ajoutant à cette approche une série de messages éducatifs visant à informer et à responsabiliser les propriétaires d'animaux de compagnie. On peut imaginer une approche concertée de la part des différents intervenants de notre industrie, livrant un message unique sur différents sujets d'intérêt communs comme par exemple la stérilisation, la garde responsable, le civisme, l'identification etc. Un message commun pour chacun de ces thèmes, distribués à travers tous les différents types d'établissements ayant rapport aux animaux de compagnie.

Comment y arriver? Cela prendra de la collaboration et de l'argent. À l'annexe 5 de ce document vous retrouvez des exemples messages éducatifs développé à l'aide de collaboration. On parle souvent de l'indentification par micro-puce. Pourquoi ne pas en faire un enregistrement obligatoire avec un montant perçu sur chaque vente retournée dans un fond qui servira à développer et disséminer ces messages éducatifs?

Chose certaine nous sommes convaincus que l'amélioration de la sécurité et du bien-être animal au Québec ne peut se faire que par l'arme législative. On doit y greffer une approche d'éducation et de sensibilisation qui vise la population en général.

PIJAC Canada demeure prête à collaborer, avec les différents intervenants du milieu et le gouvernement du Québec, au développement de tels messages et stratégies de communication



Conclusion

PIJAC Canada tient à remercier les membres de la Commission pour nous avoir offert cette opportunité à présenter notre mémoire.

Nous voyons dans le Projet de loi 54 un pas avant significatif vers l'amélioration de la sécurité et bien-être animal au Québec.

Nous nous sommes permis de faire quelques recommandations au Projet de loi 54, qui aideront à en améliorer son efficacité et l'étendue de sa portée.

Nous sommes disposés à offrir notre expertise sur tous dossiers touchant les animaux de compagnie au Québec.

Merci



Le bien-être animal au Canada

Comment nous contribuons au bien-être des animaux de compagnie – Le bien-être animal c’est l’affaire de tous!

En tant qu’association qui supporte les entreprises de l’industrie des animaux de compagnie, il peut y avoir une fausse idée que nous n’avons pas l’intérêt du bien-être animal en tête, et que celui-ci est seulement retrouvé dans le secteur des refuges ou des sociétés protectrices pour animaux. En réalité, le bien-être animal est au cœur de nos efforts en tant qu’organisation. Nous croyons que le bien-être animal est l’affaire de tous; des professionnels, des médias, des gouvernements et du public.

Nous sommes une organisation qui offre plusieurs ressources, conseils et pratiques recommandées. Il est important de noter que nous ne sommes pas un organisme d’application de la loi. PIJAC Canada croît en l’autonomisation de notre industrie, lui donnant les outils nécessaire pour réussir. Premièrement et principalement, ce succès signifie fournir le niveau le plus élevé de soins animal dans notre communauté au travers de services et produits réputés.

Voici ce que nous faisons pour le bien-être des animaux de compagnie au Canada :

Pratiques recommandées pour les animaleries

L’adhésion à PIJAC Canada est volontaire. À chaque entreprise qui se joint à notre organisation, nous offrons nos pratiques recommandées qui servent de guide à toute animalerie de bonne réputation.

Programme de certification de soins animaliers

Un pourvoyeur de soins animaliers qualifié est un pourvoyeur éduqué. Notre Programme de spécialisation en études sur les animaux de compagnie (PSÉAC) a été développé par des vétérinaires et des experts de l’industrie dans le but de former efficacement les gens qui travaillent régulièrement avec des animaux de compagnie. Le PSÉAC traite de six spécialités soit les canins, les félins, les oiseaux, les petits animaux, les reptiles et les poissons d’eau douce. Les sujets abordés incluent le diagnostic des maladies, la prévention, les traitements, la tenue des dossiers et l’identification des espèces.

Ateliers spécialisés de soins animaliers

Ces ateliers créés pour améliorer l’information contenue dans le PSÉAC peuvent également servir de modules d’apprentissage autonomes. Actuellement, ces ateliers comprennent :

- Le comportement canin
- La nutrition des lapins
- Les allergies alimentaires des canins et des félins
- Éclairage et besoin en chaleur des reptiles

Notre objectif est de *créer d’autres ateliers et d’étendre nos offres de formation aux professionnels de l’industrie.*



Initiatives de collaboration avec les organismes qui s'occupent de la santé et du bien-être des animaux

Nous sommes un membre fondateur de la Coalition nationale sur les animaux de compagnie qui inclut la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux, le Club canin canadien et l'Association canadienne des médecins vétérinaires. Ce groupe a travaillé conjointement à la mise en œuvre d'outils visant à promouvoir un comportement responsable de la part des propriétaires d'animaux de compagnie. On peut trouver des exemples de ces outils en cliquant sur l'onglet Ressources de notre site Web, www.pijaccanada.com

Éducation du public

En tant qu'association professionnelle, notre premier objectif a toujours été d'aider aux entreprises liées à l'industrie des animaux de compagnie. Dans ce but, nous avons développé des outils qui permettent à nos membres d'éduquer leurs clientèles sur divers sujets dont les "usines à chiots", la manipulation sécuritaire des animaux de compagnie, les espèces envahissantes, la prévention de la salmonelle, des listes de contrôle pour l'achat ou l'adoption d'un chien ou d'un chat, etc.

Législation sur les animaux de compagnie

Nous reconnaissons et soutenons la nécessité pour les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral d'adopter des lois qui traitent de la nuisance et des menaces à la santé et la sécurité publiques engendrées par les animaux. La collaboration a toujours motivé nos interventions et c'est pourquoi nous avons contribué à des centaines de règlements relatifs aux animaux de compagnie au cours des 25 dernières années. Nous offrons de l'aide par le biais de la consultation et en offrant aux municipalités et aux provinces des guides sur divers sujets tels que notre politique sur les animaux exotiques, des documents sur la densité de peuplement pour différentes espèces et des échantillons de règlements municipaux sur les animaux. Parmi les autres partenaires gouvernementaux, on compte l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Environnement Canada, les Affaires étrangères, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Santé Canada.

S'efforcer d'améliorer la situation

Chez PIJAC Canada, nous sommes fiers de notre approche proactive. Toutes les entreprises ne sont pas exploitées de la même façon. C'est pourquoi, lorsque nous sommes confrontés à des pratiques commerciales douteuses de la part d'un membre de notre association ou d'une entreprise de l'industrie, nous abordons le sujet de front. Notre premier geste consiste à contacter l'entreprise, évaluer la situation et offrir des conseils si des changements sont requis. Nous croyons que tourner le dos à une situation où des animaux ou une entreprise ont besoin d'aide n'est pas une façon d'améliorer les choses. Si un membre de notre association décide de ne pas procéder aux ajustements requis, nous amorçons alors le processus pour révoquer son adhésion. Encore une fois, notre rôle consiste à offrir des conseils lorsque c'est possible et à faire notre part pour assurer le maximum de soins aux animaux.



Portrait de l'association

Notre Mission

Le Conseil consultatif mixte de l'industrie des animaux de compagnie du Canada assure le leadership et la communication entre tous les secteurs de l'industrie au moyen de ressources, de formation et de représentation afin de promouvoir le plus haut niveau de soins aux animaux de compagnie.

Notre Vision

Être le leader dans l'avancement et le développement d'une industrie des animaux de compagnie dynamique, travaillant ensemble pour le bien-être des animaux et de leurs familles.

Nos Valeurs

Collaboration : Nous sommes engagés à respecter et à collaborer avec nos sources internes et externes à l'avancement du bien-être des animaux de compagnie et de l'industrie.

Excellence : Nous nous efforçons continuellement à apprendre et à nous améliorer afin d'aider notre industrie à atteindre les plus hauts standards possibles.

Responsabilité : nous traitons de manière juste et honnête avec notre industrie, le public et entre nous.

Leadership : PIJAC Canada se veut un chef de file destiné à montrer la voie dans l'élaboration des politiques, des ressources et des meilleures pratiques bénéfiques aux animaux de compagnie, aux familles et aux entreprises animalières du Canada



Notre mandat

Nous nous efforçons :

- Être engagé dans les législations et les réglementations qui touchent l'industrie des animaux de compagnie à tous les niveaux de gouvernement.
- Soutenir la législation et les règlements qui sont bénéfiques aux intérêts des animaux de compagnie, à l'industrie et au public et s'opposer aux politiques qui ne le sont pas.
- Promouvoir la recherche sur la reproduction, les soins, l'alimentation, le traitement, l'importation et l'entretien des animaux de compagnie.
- Publier, rassembler et partager l'information crédible pour l'industrie des animaux de compagnie, les soins et la responsabilité des propriétaires.
- Promouvoir un traitement humanitaire des animaux de compagnie par tous.
- Établir des normes adéquates et généralement acceptées de soins pour les animaux de compagnie au sein de l'industrie et promouvoir la reconnaissance et le respect de ces normes auprès des fournisseurs d'animaux et du public.
- Faire valoir auprès du public l'importance des entreprises légitimes de l'industrie des animaux de compagnie et la valeur des produits et des services offerts.
- Produire et promouvoir du matériel ressource sur les soins et la garde des animaux de compagnie afin d'améliorer leur bien-être.
- Promouvoir des événements reliés à l'industrie des animaux de compagnie ainsi que des événements connexes afin de favoriser de bons échanges entre les membres



Aperçu du marché québécois

Portrait du marché cible¹

- Il y a 2.5 millions de chiens et de chats qui vivent dans les foyers québécois. (1.52 millions de chats et 978 000 chiens).
- 40% des familles avec au moins un enfant possèdent au moins un chat.
- 24% des ménages québécois possèdent un chien.
- Les couples avec enfants ont le plus d'animaux de compagnie, soit 64,2% des ménages et ce sont les personnes vivant seules qui en ont le moins avec 32%.
- Le groupe des 30-35 ans sont les plus nombreux à posséder des animaux de compagnie avec un taux de 55% des foyers.
- Ce sont les propriétaires possédant une hypothèque sur leur maison qui ont le plus d'animaux de compagnie (62.4%) et qui déboursent le plus avec une moyenne de 618\$ par année.
- Les propriétaires du groupe d'âge 35 à 44 ans sont ceux qui investissent le plus pour leurs animaux de compagnie avec une moyenne de 601\$.
- Ceux qui dépensent le moins sont les personnes de 65 ans et plus avec une moyenne de 453\$ / année. Ce sont aussi ceux qui possèdent le moins d'animaux de compagnie avec 26.9%.

Chats

- C'est chez les 18-44 ans que l'on retrouve le plus de ménages avec au moins un chat avec 41 %.
- 37 % des femmes possèdent des chats et 27 % chez les hommes.
- 34 % des francophones ont au moins un chat, 24 % chez les anglophones.
- 25 % des gens retraités ont un chat.

Chiens

- Au Québec, 88 % des chiens sont âgés de plus de 12 mois.
- Chez le groupe d'âge des 18-24 ans, 34 % disposent de chiens dans leur foyer.
- Chez les 45-54 ans c'est 33 % qui possèdent au moins un chien.
- 17 % des personnes gagnant moins de 40 000 \$ ont un chien.
- Les gens gagnant entre 80 000 et 99 000 \$ détiennent le plus fort pourcentage de foyers avec au moins un chien, soit 36 %.
- Ce sont les personnes mariées qui ont le plus de chiens, soit 26 %.
- 19 % des universitaires détiennent un chien.
- 18 % des retraités ont un chien.

Le marché des animaux de compagnie suit une croissance annuelle moyenne de plus de 4% au Québec depuis 2007 et a dépassé la valeur de 1.5 milliard de dollars en 2014. Ce marché comprend la vente des produits pour animaux de compagnie ainsi que les ventes de services vétérinaires et autres services pour animaux de compagnie.

⁴ Sources : Sondage Léger Marketing janvier 2013, Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.



Le marché cible vs la tendance sociale²

Il se présente une tendance sociale marquante à la hausse en ce qui concerne l'intérêt envers les animaux de compagnie au Québec

Voici quelques exemples de données psychologiques et comportementales observées chez la population québécoise.

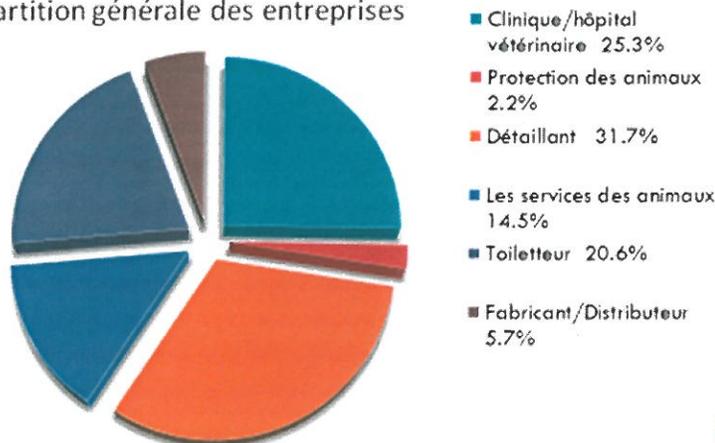
- 90% refuseraient de fréquenter une personne qui manifeste des réticences face à leur animal.
- 44% dépenseraient au moins 3 000\$ pour sauver la vie de leur animal de compagnie.
- 82% des femmes propriétaires d'animaux de compagnie étreignent ou caressent leur chien ou leur chat au moins 4 fois par jour.
- Près de 40% disent étreindre leur animal plus de 10 fois par jour.
- 6 personnes sur 10 disent que leur animal dort dans leur chambre la nuit.
- 31% célèbrent l'anniversaire de leur chien ou de leur chat.
- 54,1% des canadiens possédant un animal de compagnie lui offrent un cadeau à Noël.
- 26% des répondantes amènent leur animal de compagnie en vacances avec elles.
- 41% encadrent la photo de leur animal (prise par un photographe professionnel) et la placent avec les autres portraits de famille.
- 47% ne seraient pas prêts, en cas de catastrophe, à évacuer leur maison sans leur animal de compagnie.
- 64% utilisent un surnom ou un terme affectueux pour leur petit compagnon canin.
- 21% des propriétaires de chiens affirment que ceux-ci les comprennent mieux que leur conjoint ou toute autre personne de leur entourage.
- 48% des répondants affirment que l'amour inconditionnel que leur porte leur chien les aide à relaxer.

² Sources: Statistique Canada (Habitudes de consommation, Fichier canadien sur les décès), Sondage Léger Marketing janvier 2011, Firme Compas (pour le compte de Ralston Purina), Anima-Québec, Association Canadienne de pédiatrie, santeanimale.ca. (Site n'existe plus), sondage Ipsos-Reid pour le compte de Pfizer Santé animale, Conseil canadien de la sécurité; prévention au Canada, Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes (SCHIRPT), de Santé Canada.



Un portrait de l'industrie

Répartition générale des entreprises



Vous constaterez que les secteurs liés aux services animaliers (gardiennage, toilettage, consultation) comptent pour une partie importante de l'industrie, soit 35.1%.

Ce secteur a connu un essor important en terme de nouvelles entreprises. Comme la tendance à l'humanisation des animaux de compagnie se poursuit, les entrepreneurs trouvent de nouveaux moyens pour combler les besoins des propriétaires et s'accaparer ainsi leur part du marché. En raison de la concurrence des épiceries et des grandes surfaces, et considérant que 32% des détaillants spécialisés accusent un déficit annuel, certains d'entre eux tentent maintenant de diversifier les services offerts à leur clientèle.

Bien que les détaillants d'animaux de compagnie spécialisés détiennent 27% du marché des aliments pour chats et chiens, cette part découle du fait qu'ils se spécialisent dans une grande variété de produits animaliers, d'accessoires et de conseils d'expert comme le démontre ce graphique.

- À partir des données fournies par Statistiques Canada et Euromonitor, nous estimons que la valeur de notre industrie atteindra environ 7 milliards de dollars en 2015 au Canada et environ 1.5 milliards pour le Québec.

PIJAC CANADA- Sommaire
détaillants/provinces/2013

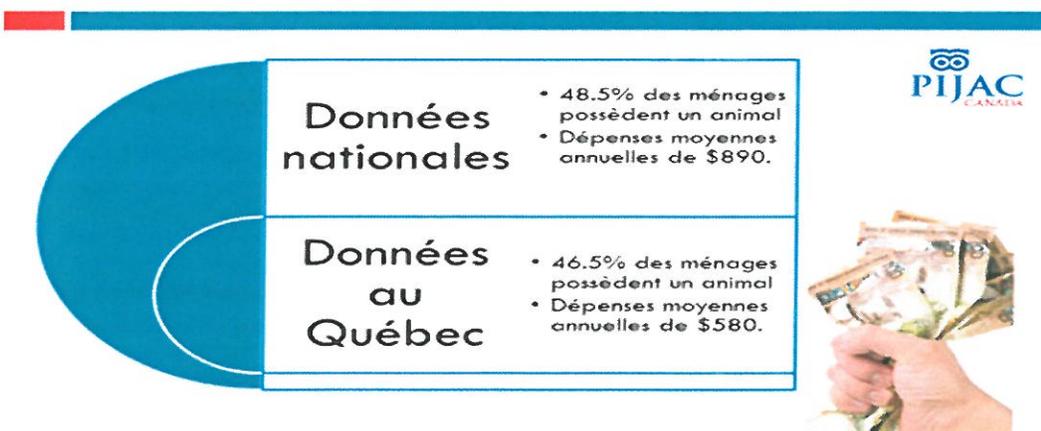
2013				
Province	Avec animaux	Sans animaux		
Colombie-Britannique	173	312	485	15.7%
Alberta	127	195	322	10.4%
Saskatchewan	25	30	55	1.8%
Manitoba	37	58	95	3.1%
Ontario	513	917	1430	46.3%
Quebec	271	261	532	17.2%
Nouveau Brunswick	23	32	55	1.8%
Nouvelle Écosse	28	43	71	2.3%
Terre-Neuve/Labrador	10	7	17	0.6%
Isle du Prince Edward	2	11	13	0.4%
Territoire du Yukon	1	3	4	0.1%
Territoire du Nord-Ouest	1	6	7	0.2%
	1211	1875	3086	100%
Augmentation	+114	+317	+431	
Pourcentage	10.40%	20.30%	16.20%	



Au Québec

	Avec Animaux	Sans Animaux	Total	*Nombres d'établissements / catégorie d'effectif au 31 décembre 2013				
				Micro 1-4	Petites 5-99	Moyennes 100-499	Sans Salariés	**Estimé Total
Quebec 2009	374	212	586					
Quebec 2013	271	261	532	182	173	2	135	5371
Différence	-103	49	-54	Répartition en pourcentage				
% différence	-28%	23%	-9%	37%	35.00%	0.50%	27.50%	100%
				Notes:				
				*Statistiques Canada ;Animaleries et magasins de fournitures pour animaux (SCIAN 45391)				
				** Calculs des moyennes selon la catégorie d'effectifs				

La possession d'animaux de compagnie



Ces données s'appliquent à l'ensemble des animaux de compagnie et non pas seulement aux chiens et aux chats. En fait, ces dépenses sont probablement plus élevées puisque l'enquête s'appuie uniquement sur une estimation approximative de la part des propriétaires. Même dans ce cas, Québec se situe bien en deçà de la moyenne nationale.

Énoncé de PIJAC Canada sur la vente responsable des animaux de compagnie

PIJAC Canada reconnaît le rôle important que les animaux de compagnie jouent dans nos vies. Se procurer un animal de compagnie doit être fait de façon responsable. Un tel choix se doit d'être informé.

La vente d'un animal de compagnie doit être aussi faite de façon responsable. PIJAC Canada identifie les éléments suivants comme des contributions essentielles à la réalisation d'une vente responsable;

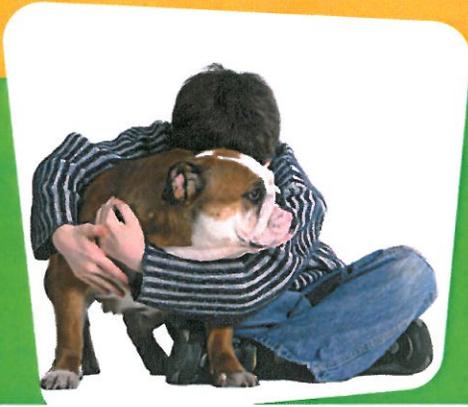
- Le vendeur s'assure au meilleur de ses connaissances que l'animal qu'il offre est en santé;
- Le vendeur procure aux acheteurs potentiels l'information pertinente aux soins et à la garde de cet animal;
- Le vendeur fait tous les efforts raisonnables afin de jumeler le bon animal au bon propriétaire;
- Le vendeur offre le bon soutien avant et après-vente au nouvel acheteur;
- Le vendeur est apte à fournir au nouvel acheteur, la nourriture et les conseils sur les produits et services essentiels au bien-être de leur animal.
- Le vendeur maintient les bons registres en accord avec la loi



Exemples d'outils de sensibilisation



Vous songez à vous procurer un chien?



Félicitations!

Vous songez à accueillir un chien dans votre foyer afin qu'il fasse partie intégrante de votre famille. Un chien peut vous apporter des années de plaisir et de compagnie. Faire le bon choix est donc très important. Voilà pourquoi nous vous incitons à considérer ce qui suit avant de prendre votre décision:

Quel est le type de chien qui convient le plus à votre style de vie?

- Les différentes races, grosseurs et tempéraments de chiens influenceront le type de soins et la quantité d'exercice requis. Soyez honnête en évaluant votre capacité à procurer un environnement approprié pour le type de chien que vous considérez.
- Où entendez-vous vous procurer votre animal et s'agit-il d'une source réputée?
- Avant d'arrêter votre choix sur un chien, avez-vous obtenu de l'information sur sa santé, les problèmes de nature héréditaire, génétique et comportementale qui pourraient affecter son bien-être?

Ne succombez pas à faire un achat impulsif. Prenez votre temps et faites vos devoirs.

Ce document a été développé par la CNAC dans le but d'aider à la résolution du problème des usines à chiots. N'hésitez pas à consulter les organisations* membres pour de l'information additionnelle.

Évitez de vous procurer un chien provenant d'une usine à chiots.

Une usine à chiots est définie par le CNAC comme une opération d'élevage de qualité inférieure qui vend des chiens de races pures ou croisées à des acheteurs peu méfiants. Certaines des caractéristiques attribuables aux usines à chiots sont:

- a) État de santé/environnement de qualité inférieure;
- b) Soins, traitements et/ou socialisation de qualité inférieure;
- c) Pratiques d'élevage de qualité inférieure, amenant à des défauts génétiques ou troubles de nature héréditaire;
- d) Certificats d'enregistrement, pedigree et/ou profil génétique erronés ou falsifiés;

Note: Ces conditions peuvent également se retrouver dans des lieux d'élevage à petit volume ou d'élevage d'une seule race.

À propos de la CNAC et ce document

Ce document reflète l'expertise de la Fédération canadienne de sociétés d'assistance aux animaux www.cfhs.ca, l'Association canadienne des médecins vétérinaires www.veterinairesauCanada.net, le Club Canin Canadien www.ckc.ca et le Conseil consultatif mixte de l'industrie des animaux de compagnie du Canada (PIJAC Canada) www.pijaccanada.com. Ensemble, ils constituent la Coalition Nationale pour les Animaux de Compagnie (CNAC). Ce groupe, formé en 1996, a pour mandat de promouvoir la responsabilité sociale des propriétaires d'animaux de compagnie et d'améliorer la sécurité et le bien-être animal. Les agences suivantes ont, elles aussi, mis à contribution leur expertise lors de l'élaboration de ce document: Agriculture et Agroalimentaire Canada, la Gendarmerie royale du Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et la revue Dogs in Canada.

Lorsque vous êtes prêt à accueillir un chien dans votre foyer, utilisez la liste de vérification suivante pour vous assister dans votre décision.

Vous devriez être capables de répondre 'oui' à tous les points suivants!

Évaluation de l'établissement/ environnement:

Un environnement propre et sanitaire favorise des chiens en santé.

- Vous a-t-on permis l'accès aux endroits où sont gardés les chiens?
- L'établissement est-il propre?
- L'eau et la nourriture sont-elles disponibles dans l'environnement où sont gardés les chiens?
- Est-ce que des références vous sont fournies sur demande?
- Vous a-t-on posé des questions pertinentes de façon à assurer la compatibilité entre vous (l'acheteur) et le chien?
- Dans le cas d'un établissement d'élevage, est-ce que la mère des chiots est présente et pouvez-vous la voir?

Questions de santé et apparence physique du chien:

Des chiots en santé et bien socialisés sont de nature active, ouverte et amicale. Évitez les chiens qui sont trop peureux et trop timides.

- Les chiens sont-ils dans de bonnes dispositions?
- Les chiens semblent-ils en bonne santé? Vous trouverez ci-dessous une liste de symptômes pouvant être problématiques :
 - Maigreur
 - Abdomen gonflé
 - Léthargie
 - Diarrhée ou poils souillés autour de l'anus
 - Éternuement
 - Écoulement au niveau des yeux ou du nez
- Avez-vous accès aux copies de certificats de vaccinations, carnets de santé et autres documentations pertinentes faisant constat de la dernière visite de ces chiens chez le vétérinaire?
- En plus des critères énumérés ci haut, lorsque vous faites affaire avec un éleveur, une documentation vous offrant des assurances sur l'état de santé des parents est-elle disponible? (Une telle information est requise afin de réduire les incidences de maladies transmissibles et les troubles génétiques)

Questions au moment de l'achat:

Soyez vigilants! Une bonne documentation vous protège ainsi que votre chien.

Recevez-vous un contrat de vente, indiquant:

- Date de l'achat?
- Noms de l'acheteur et du vendeur?
- Description du chien?
- Prix d'achat?

Dans le cas d'un chien de race pure, recevez-vous:

- Un contrat de vente indiquant que le chien est en fait de race pure et que le nom de la race y est inscrit ?
- La confirmation que le chien est identifié de façon unique à l'aide d'une micro puce ou d'un tatouage ?
- La confirmation d'un certificat d'enregistrement* valide des parents, de la portée (si applicable) et du chien que vous êtes en train d'acquérir?
- Le prix total d'achat pour le chien?

Recevez-vous une garantie écrite qui énumère:

- Les détails spécifiques quant à sa politique de retour ou des arrangements qu'il entend offrir en guise de compensation dans l'éventualité qu'un problème de santé/maladie ne survienne, avec les délais qui s'y appliquent?
- Ce qui est attendu de l'acheteur (i.e. visite chez le vétérinaire à l'intérieur d'un certain laps de temps)?

Offerte gracieuseté de:

Produite par:



*Au Canada, un certificat valide d'enregistrement peut être émis par une des associations de chiens de races reconnues sous la Loi sur la généalogie des animaux. Celles-ci incluent le Club Canin Canadien, l'Association canadienne du border collie, la Fédération canine du Canada, le Working Canine Association of Canada et la Société canadienne d'enregistrement des animaux.

Le Programme de Formation en Soins Animaliers



PIJAC Canada
1010 Polytek, Unité 14
Ottawa, ON, K1J 9H9

1.800.667.7452
TEL 613.730.8111
FAX 613.730.9111

programs@pijaccanada.com

Le Programme de Formation en Soins Animaliers

Dans le but de rehausser le programme de formation en soins animaliers, PIJAC Canada a modifier le format pour assurer une accessibilité illimitée pour toutes les entreprises canadiennes de l'industrie des animaux de compagnie. Les spécialités canine, féline, reptile, avicole et petits mammifère sont cinq des six programmes d'études à distance offertes par l'association.

Le programme a été développé par des vétérinaires et des experts de l'industrie des animaux de compagnie pour former les gens qui travaille de près avec les animaux sur une base régulière. Les participants qui réussissent l'examen se voient attribuer la désignation de spécialistes certifiés de PIJAC Canada; canin, félin, reptile, avicole et petits mammifères.



Options de licences sont également disponibles pour la certification multiple des employés. Ces cours sont disponibles en ligne en français et en anglais

CANINE



- Un aperçu des fournisseurs
- La réception des chiots
- L'examen préliminaire
- Les critères de rejet
- Le tempérament et le comportement
- Les relations avec les consommateurs
- L'hébergement
- Les organismes d'enregistrement
- Les problèmes de santé chez les chiots
- La nutrition
- Les régimes de vaccinations
- L'hygiène
- L'identification des races

FELINE



- Les fournisseurs des chatons
- La réception des chatons
- L'examen préliminaire
- Critères de rejet
- Relations avec les consommateurs
- Hébergement
- Organismes d'enregistrement
- Les problèmes de santé chez les chatons
- Nutrition
- Régimes de vaccination
- Hygiène
- Identification des races

REPTILE



- Information générale
- Aperçu de la législation
- Achat et réception des reptiles
- Hébergement
- Traumatismes
- Exigences alimentaire et la nutrition
- Troubles alimentaires
- Hygiène
- Élevage des reptiles et soins des nouveau-nés
- Maladies des reptiles
- Identification des reptiles

AVICOLE



- Information générale
- Aperçu législative et sources aviaires
- La réception des oiseaux
- Hébergement
- Nutrition
- Maladies aviaires
- Vaccination
- Traitements médicaux
- Hygiène et prévention de maladies
- Services à la clientèle
- Les oisillons
- Identification des oiseaux

PETITS MAMMIFÈRES



- Information générale
- Aperçu législatif et fournisseurs de petits mammifères
- La réception des petits mammifères
- Biologie, nutrition et manipulation
- Hébergement
- Hygiène et prévention de la maladie
- Maladies communes chez les petits mammifères
- Traitements médicaux
- Services à la clientèle
- Reproduction et soins des nouveau-nés
- Identification des petits mammifères



Habitattitude™

PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT

NE PAS RELÂCHER LES POISSONS ET LES PLANTES AQUATIQUES

PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT



Bienvenue à Habitattitude, un site Web consacré aux espèces exotiques envahissantes pour les amateurs d'aquariophilie et les propriétaires de bassins et de jardins d'eau et d'autres personnes soucieuses de la conservation de notre environnement aquatique naturel.

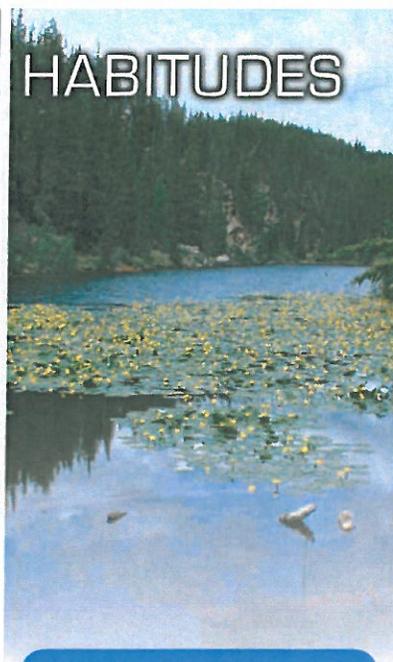
Si vous aimez ces activités, ce site Web vous renseignera davantage sur les :

HABITATS



**EFFETS POTENTIELS
DE VOTRE
PASSE-TEMPS SUR
L'ENVIRONNEMENT**

HABITUDES



**QUOI FAIRE AVEC
LES PLANTES ET LES
ANIMAUX AQUATIQUES
INDÉSIRABLES**

ATTITUDES



**CRÉER DES RÉSEAUX AVEC
D'AUTRES ORGANISATIONS
ET CONTACTS À L'ÉCHELLE
DU PAYS**

www.habitattitude.ca/fr/


PIJAC
CANADA

Financé par :

Canada

